



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commerce international

Question écrite n° 4236

Texte de la question

M. Daniel Goldberg interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur les informations publiées par la presse révélant le versement par la société française I2e de commissions à des intermédiaires ayant favorisé la conclusion en avril 2007 d'un contrat commercial de technologies militaires pour la marine libyenne. La société I2e (basée à Aix-en-Provence) a ainsi versé des commissions à deux sociétés off-shore liées à un résident fiscal français entre décembre 2007 et octobre 2008 pour des montants de 2,4 millions d'euros pour *Como holding* et de 2,07 millions d'euros pour *Tristar holding*. La loi proscrivant depuis septembre 2000 toute commission afin de conclure des contrats liés à des matériels militaires, il lui demande quelles poursuites il entend engager à l'encontre des sociétés et des personnes ayant pu permettre ces faits.

Texte de la réponse

A titre liminaire, il convient de rappeler que la France a signé et ratifié de nombreux instruments internationaux de lutte contre la corruption parmi lesquels figurent notamment la Convention relative à la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, adoptée en 1997 dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Convention des Nations Unies contre la corruption, dite Convention de Merida, adoptée en 2003, les Conventions contre la corruption, civile et pénale, du Conseil de l'Europe, adoptées en 1999, ainsi que le protocole additionnel à la Convention pénale contre la corruption du Conseil de l'Europe, adopté en 2003. La ratification de ces conventions par un nombre toujours croissant d'États vise à favoriser une uniformisation des normes en matière de lutte contre la corruption transnationale. Afin de s'assurer du respect de ces instruments contraignants par les États signataires, dans chacune des instances internationales, des organes ou mécanismes de suivi ont été mis en place (Groupe de travail de lutte contre la corruption de l'OCDE, programme d'évaluation de l'ONUDC, Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe). La France participe activement à ces mécanismes d'évaluation par ses pairs. Concernant les informations révélées par la presse en relation avec la société objet de la présente question écrite, elles ont été portées à la connaissance des autorités judiciaires territorialement compétentes, qui apprécieront les suites qu'il convient de leur donner, la garde des sceaux n'ayant pas vocation à intervenir dans le cours des affaires pénales en cours.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4236

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4963

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7218